

# CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 30 Octobre 2024



## Procès-Verbal



Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, à la suite de convocations en date du 25 Octobre 2024 adressées par courriel, accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations.

Monsieur Pierre EVRARD constate que le quorum est très largement atteint.

### Étaient présents :

Monsieur Pierre EVRARD - **Maire**

Monsieur Yves SACÉPÉ, Madame Catherine LANOY, Madame Pascale NEYRINCK, Monsieur Alain LYPS, Madame Patricia VERRELLE - **Maires Adjoints**

Monsieur Daniel HERBERT, Monsieur Jacques DEGRAVE, Monsieur Hervé FOUBLE, Monsieur Franck MIELLOT, Madame Emmanuelle DECLETY, Madame Francine RIBREUX, Madame Christine BOUTOILLE, Madame Marianne SPEISSER, Madame Séverine DELDICQUE, Madame Stéphanie LECOUSTRE, Monsieur Stéphane LIBER, Monsieur Thibaut KUEHN, Madame Carole TRIPLET - **Conseillers Municipaux**

### Avait donné pouvoir :

Monsieur François SÉGURA, Maire adjoint qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre EVRARD -

### Était excusée :

Madame Séverine DUVIVIER, conseillère municipale -

### Étaient absents :

Madame Linda PATOUT, conseillère municipale, Monsieur Matthieu DEVOS, conseiller municipal -

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents ou représentés : 20

### Désignation d'un Secrétaire de séance

Monsieur Alain LYPS est désigné secrétaire de Séance.

### Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 Août 2024

Il est adopté à l'unanimité des présents.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation donnée par le conseil municipal :

➤ Décision du 29 août 2024

Un contrat d'engagement, pour le spectacle de Noël 2024 des enfants du groupe scolaire du jeudi 19 décembre, a été passé avec Monsieur et Madame PENIN, moyennant un cachet de 760 € net (hors cotisations GUSO).

➤ Décision du 16 septembre 2024

Un contrat d'engagement pour le suivi d'analyses bactériologiques alimentaires et de surface dans la cantine municipale a été passé avec la société AQCF pour une durée de 36 mois, moyennant un coût annuel de 633,50 € HT.

➤ Décision du 21 octobre 2024

Des travaux supplémentaires étant apparus durant l'avancement du chantier du marché de la salle du Chocquet, un avenant a été conclu avec la société VRD France pour un montant de 15 555 € HT, portant le montant du lot 2 : désamiantage à 45 455 € HT.

*Monsieur EVRARD précise qu'il s'agit de travaux de désamiantage à l'extérieur, sur des secteurs qui n'avaient pas été étudiés au préalable.*

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n° 1 :

Examen des rapports annuels de l'Exercice 2023 des délégations de services publics de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer -

A l'unanimité, il est pris acte, sans remarque, des rapports présentés qui sont mis à disposition du public à l'hôtel communautaire.

*Pas d'observations.*

Délibération n° 2 :

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer - Adhésion de la Commune au Groupement de commande 2025 / 2029 pour l'achat de fournitures administratives -

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour les lots 2 et 3, autorise le Maire de la Commune de Quiestède, coordonnatrice du groupement, à signer ladite convention et le marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant. Sont désignés pour siéger à la Commission d'appel d'offres, Monsieur Daniel HERBERT en qualité de représentant titulaire et Madame Patricia VERRELLE en qualité de représentant suppléant.

*Pas d'observations.*

### Délibération ° 3 :

Communauté d'Agglomération de Saint-Omer - Adoption de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition au CRD -

Il est décidé, à l'unanimité, de passer un avenant n° 2 à la convention de la mise à disposition gratuite du CRD du bâtiment situé rue François Mitterrand et de la salle de danse du groupe scolaire Lévy Ullmann/Perrault, portant le coût horaire de prise en charge par la CAPSO des interventions de la Commune pour l'entretien courant et le nettoyage des locaux à 23 €, et celui pour les interventions techniques à 25 €, à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

*Monsieur EVRARD fait remarquer que l'on fait un effet légèrement rétroactif le courrier de demande ayant été transmis en Août dernier, et rappelle les termes de la convention.*

*Pas d'observations.*

## PERSONNEL

### Délibération ° 4 :

Santé au travail - Renouvellement de l'adhésion de la Commune au service de médecine préventive et professionnelle du Centre de Gestion du Pas-de-Calais -

Le conseil décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion au service de Prévention et Santé au travail du centre de gestion du Pas-de-Calais et autorise le Maire à signer une nouvelle convention d'adhésion.

*Pas d'observations.*

## FINANCES

### Délibération ° 5 :

Mise en vente du bien immobilier sis 5 rue Henry Lévy Ullmann -

Il est décidé à l'unanimité de confier la rédaction de l'acte de transfert de ce bien dans le domaine communal à Maître Adam CURAME. Le Maire est autorisé à signer les actes authentiques, de transfert du bien dans le domaine communal et de vente à Monsieur et Madame LE-LUYER David, ainsi que tout document nécessaire à leur réalisation.

*Pas d'observations.*

### Délibération ° 6 :

Demande de subvention auprès du Département au titre du fonds de solidarité urbaine -

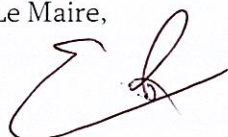
Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à solliciter le Conseil Départemental du Pas-De-Calais pour l'obtention d'une aide au titre du fonds de solidarité urbaine pour les travaux de remplacement des menuiseries du bâtiment nord et de la salle d'activité de l'école maternelle, et de celles des bâtiments Nord et Sud de la primaire qui ne l'ont pas encore été.

*Monsieur EVRARD précise que l'on profite de l'opportunité du financement que l'on peut avoir du Département, et que si la subvention nous était refusée les travaux ne seront pas faits à la même hauteur.*

*Pas d'observations.*

Séance levée à 19 h 15.

Le Maire,



Pierre EVRARD



Le secrétaire de séance,



Alain LYPS